

1 Organisation et participation

La compétition est ouverte aux judokas licenciés répondant aux conditions définies dans le présent règlement.

Le nombre total d'engagés est limité à 600 participants.

Clôture des inscriptions 7 jours avant la compétition.

2 Conditions de participation

- 🔗 Licence FFJDA de l'année en cours
 - 🔗 Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
 - 🔗 Un certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical ([Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants](#))
- Ne peuvent pas participer à la compétition : Les judokas ayant participé à une phase régionale et/ou nationale des championnats de France cadets (1^{ère} division), juniors ou seniors (1^{ère} division et 2^{ème} division)

3 Nationalité et années de naissance

- 🔗 Française ou étrangère
- 🔗 Telle que définie dans le code sportif
- 🔗 Cadets 3^{ème} année, Juniors et Séniors

4 Inscriptions & frais de participation

- 🔗 Inscriptions extranet obligatoires, aucune inscription ne sera acceptée sur place.
- 🔗 Gratuit

5 Catégories

La compétition est organisée selon des critères distincts :

- D'âge :
 - 🔗 Moins de 35 ans (né(e)s à partir de 1992)
 - 🔗 35 ans et plus (né(e)s en 1991 et avant)
- De poids :
 - 🔗 Catégories féminines : -48, -52, -57, -63, -70, -78, +78 kg
 - 🔗 Catégories masculines : -60, -66, -73, -81, -90, -100, +100 kg
- De grade :
 - 🔗 Jaune/Orange
 - 🔗 Verte/Bleue
 - 🔗 Marron

Le grade pris en compte est celui figurant sur l'extranet fédéral à la date de l'inscription.

Toute évolution de grade intervenue après la date d'inscription ne sera pas prise en compte pour cette compétition.

6

Formule de compétition, nombre minimum de participants et regroupements

La formule de compétition est définie comme suit :

- De 3 à 4 combattants : compétition en poule.
- À partir de 5 combattants : Phase de poules, Puis tableau à élimination directe sans repêchage.

Le nombre minimum de participants par catégorie est fixé à 3 judokas.

Dans le cas où ce minimum ne serait pas atteint, l'organisation se réserve le droit d'effectuer des regroupements de catégories, pouvant concerner :

- Les catégories d'âge et/ou
Les catégories de poids et/ou
- Les grades dans le respect de la sécurité et de l'équité sportive.

7

Contrôle administratif et pesée

Les contrôles administratifs et les pesées obligatoires seront effectués afin de valider l'engagement et la présence de chaque judoka (catégorie d'âge, catégorie de poids, grade) :

- Samedi de 18h00 à 19h00 pour les masculins et les féminines
- Dimanche de 7h00 à 8h00 pour les masculins CM -35 et +35 ans
- Dimanche de 9h00 à 10h00 pour les masculins JO, VB -35 et + 35 ans
- Dimanche de 12h00 à 13h00 pour toutes les féminines.
- Une pesée aléatoire de contrôle pourra être effectuée au cours et aux horaires des contrôles le dimanche.

8

Temps de combats

- La durée des combats est fixée à 2 minutes pour les CJ/O et 3 minutes pour les CV/B et CM.
- En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur est désigné par décision des arbitres.

9

Horaires de compétition

Voir Programme

10

Relation grade championnat

Oui (ceintures marrons)

11

Arbitrage

Les combats sont arbitrés conformément règlement spécifique à cette compétition (REGLEMENT ARBITRAGE OPEN NATIONAL KYU).